

LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE EN ACTION

ECOUTES TERRITORIALES - 2019



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



La coopération interterritoriale en action

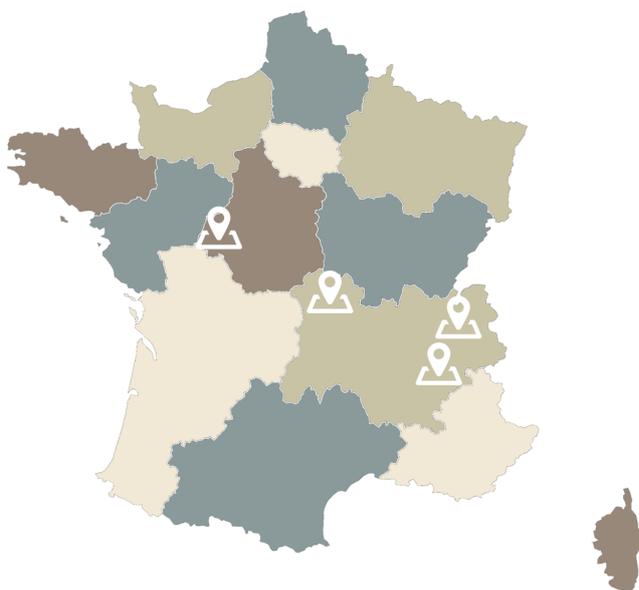
En guise d'introduction

L'impératif de coopération est exacerbé par le double mouvement qui s'opère dans les territoires : d'une part les reconfigurations des périmètres et des compétences, d'autre part la nécessaire transition socio-écologique, démocratique et sociétale qui repose en grande partie sur le local. C'est la condition d'une mise en mouvement inclusive de la société pour faire face aux défis du 21ème siècle. A cet égard le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les territoires environnants constitue un enjeu fort en matière de volontarisme politique et d'organisation fonctionnelle de notre République, notamment mis en avant dans les annonces du pacte Etat-métropoles de 2016 et les travaux du Comité Interministériel sur la Ruralité en 2015.

Cet objectif, aussi louable qu'il puisse paraître, a cependant (im)posé dans l'exercice du dialogue entre l'Etat et les collectivités et plus largement dans les éléments de langage politique, l'enjeu des coopérations interterritoriales comme une évidence. Ce postulat nécessite d'être argumenté et consolidé en regard de sa mise à l'épreuve. A sa mesure, le présent travail constitue un outil d'observation et de suivi fondé sur l'étude de quatre dynamiques de coopération interterritoriale initiées récemment. La méthodologie des Écoutes territoriales développée par l'UNADEL a servi de cadre formel et de dispositif méthodologique à cet exercice.

Elles consistent en une démarche de dialogue et de réflexivité menée avec un panel d'acteurs institutionnels, socioprofessionnels, associatifs issus des territoires concernés, volontaires pour participer à ce dispositif. A la lumière des enseignements obtenus, il s'agit ici d'essayer de mieux caractériser les contenus et les difficultés des coopérations interterritoriales, en intention et en actes.

Les quatre démarches concernées se rapportent à des territoires institutionnels, des réalités géographiques, des trajectoires ou encore des contextes sociaux et politiques très variés.



Cette diversité a généré de fait quatre configurations sensiblement différentes en matière de modalités et de contenus de coopération, en matérialisant des échelles et des systèmes d'acteurs qui leur sont spécifiques. Aussi la lecture qui est donnée à voir de ces expériences au travers des fiches reportages ne pouvait pas reposer sur une grille et un déroulé homogènes.

Un panorama synthétisant les principaux caractères en est présenté dans le tableau ci-dessous.



SYNTHÈSE DES QUATRE TERRAINS OBSERVÉS

Terrain	Touraine (Département d'Indre-et-Loire)	PETR du Grand Clermont et PNR Livradois- Forez	Grenoble Alpes Métro- pole et la CC du Trièves	PNR des Bauges, Grand Annecy et Grand Chambéry
Nombre d'habitant-es	Indre-et-Loire : 606 000 Tours Métropole : 293 000	PETR : 423 000 PNR : 103 000	GAM : 443 000 Trièves : 9 500	Grand Annecy : 200 000 (126 000) Grand Chambéry : 133 000 (59 000) PNR : 67 000
Nombre d'EPCI concernés	11	13	2	6 (67 communes membres du PNR)
Type de formalisation des relations	Contrats de Réciprocité signés début 2019 en bilatéral Métropole avec chaque CC	Absente - Contrat de Réciprocité entre Clermont Métropole et le PNR	Contrat de Réciprocité entre GAM et la CC du Trièves, appuyé par un Contrat de Transition Écologique commun	Charte du PNR, en cours de révision
Thème de coopération	Développement économique, tourisme, mobilités, énergies, gestion des déchets, alimentation	Alimentation et agriculture, filière bois et gestion forestière, mobilités	Développement économique, tourisme, mobilités, énergie (bois), gestion des déchets, alimentation et agriculture, gestion de l'eau	Tourisme, gestion de l'eau, énergie, agriculture, filière bois
Implication d'autres échelons territoriaux	État	Clermont Métropole	Département de l'Isère	Non observée



ZOOM SUR LES ÉCOUTES TERRITORIALES

Mise au point par l'Unadel et Mairie-Conseils devenu Territoires Conseils, la démarche d'Écoute territoriale a pour objectif de produire un regard constructif sur la dynamique des territoires, incitant ainsi les responsables des territoires à prolonger la réflexion localement.

Depuis 2015, l'Unadel « écoute » des territoires diversifiés, engagés dans une transition énergétique et écologique affirmée vers le développement durable. Ces territoires ont bien compris le potentiel de développement qu'apporte une telle transition, au niveau de la maîtrise des ressources locales, de la création de richesse et d'emplois, de la montée en compétences de la population, de la cohésion sociale, de la mise en valeur et de l'attractivité de leur territoire. C'est une démarche qui demande du temps avec des étapes et des approfondissements progressifs.

Après avoir consolidé les premiers enseignements tirés de l'écoute de ces territoires, l'Unadel et ses partenaires ont souhaité cibler des éléments spécifiques des de ces démarches. L'année 2019 a donc vu quatre nouvelles Écoutes territoriales axées sur les questions de réciprocité et de coopération interterritoriale.

Ces Écoutes visent moins à comptabiliser des résultats qu'à appréhender et partager avec les interlocuteurs des territoires concernés les différents aspects de la gouvernance de la coopération, son portage, son pilotage, son déploiement en direction des acteurs économiques et sociaux, son appropriation par les habitants, ceci à chaque fois dans des contextes spécifiques.

L'objectif est d'outiller tous les territoires qui se lancent dans cette entreprise de longue haleine, à travers des exemples de réalisations, des suggestions de mode de faire. La coopération interterritoriale, quel que soit les thèmes abordés (énergie, tourisme, alimentation...), est un processus profond et réflexif. Il interroge le sens du territoire et nécessite de déployer une véritable stratégie d'animation et d'accompagnement adaptée.

La méthode des Écoutes territoriales est fondée sur un travail d'échanges entre les acteurs locaux et un binôme d'enquêteurs aux profils complémentaires, autour de plusieurs séquences: une série d'entretiens en petites réunions avec les représentant-es des collectivités, des associations, des instances participatives, etc., suivies d'une restitution sur place, permettant de partager une analyse réflexive avec les acteurs du territoire. L'objectif visé par ce dialogue avec les territoires est d'aider à surmonter les difficultés et de faciliter la poursuite de la démarche observée.

Conduites simultanément dans plusieurs territoires, ces Écoutes permettent d'esquisser des enseignements transversaux, produits collectivement par le groupe d'enquêteurs. Parallèlement l'organisation d'échanges entre les territoires concernés est possible.

Il s'agit donc à partir de l'observation, de produire une réflexion empirique sur les pratiques, dans le souci de produire des éléments d'observation à partager et discuter, dans le cadre d'une démarche orientée vers la réussite des expériences engagées. L'objectif principal est de nourrir des échanges et des dynamiques profitables aux territoires.

Enseignements des Écoutes territoriales 2019

La posture de coopération à l'épreuve des faits

Le principe de coopération est généralement perçu comme porteur d'un processus vertueux permettant de rendre plus efficace l'action des collectivités. Les raisons de coopérer sont variées, motivées par de nombreux sujets qui, faisant fi des « territoires prescrits », embrassent des ensembles géographiques multiples et souvent à géométrie variable et évolutive.

Le concept de l'interterritorialité posé par le géographe Martin Vanier, imaginait ainsi un régime de coopération généralisée, promouvant une posture d'agilité dans l'approche normative de la gestion des compétences et mettant en avant le principe de subsidiarité comme élément clef de la mobilisation des collectifs territoriaux. Cette conception propose un certain idéal-type de la coopération. Les Écoutes territoriales réalisées ont été l'occasion d'interroger et de s'interroger sur les principes qui pensent, justifient, et contribuent à l'édification de ces coopérations. Quelles logiques de complémentarité sont formulées ? De solidarités ? De l'agir (en) commun ?

Les quatre démarches suivies relatent des configurations et des processus aux dynamiques très variées quant à :

- la volonté politique exprimée par les parties prenantes ;
- aux objets et contenus concrets de coopération ;
- aux modalités de formalisation de la coopération.

C'est autour de ces trois entrées que nous avons choisi de dégager un certain nombre d'enseignements relatifs aux freins et aux leviers de coopération.

LA VOLONTÉ POLITIQUE

Parmi de nombreux autres dispositifs de veille vis-à-vis de l'actualité des territoires, ces Écoutes captent l'écho des processus de transformations induits par les lois NOTRe et MAPTAM et de leurs incidences. Les recompositions de services au sein des collectivités demeurent parfois encore inabouties et douloureuses, impliquant de fait des situations difficiles pour construire des chantiers et des projets de coopération. La coopération au sein des EPCI et en interne des collectivités semble alors être un préalable à la coopération interterritoriale qui demande de se tourner vers l'extérieur.

La vie des collectivités reste aussi très fortement tributaire des agendas politiques et de la fluctuation des équipes, non seulement d'élus mais aussi de techniciens. Ainsi la perspective des élections municipales peut tout bonnement suspendre les dynamiques malgré l'élan des techniciens.

L'implication des élus varient en fonction des contextes propres à chaque territoire institué (enjeux électoraux, démarches territoriales en cours types chartes etc.), or elle est fondamentale. Les démarches de coopération interterritoriale, qu'elles soient formalisées ou non se révèlent fragiles sans un réel portage politique.

Intervient enfin un mécanisme de pragmatisme politique. Derrière le principe généreux de la coopération, il y a forcément une incertitude politique : celle de s'assurer pouvoir « faire vivre cette coopération ». S'engager dans une coopération instituée est un acte politique, sur lequel les élus doivent pouvoir être certains qu'ils auront la capacité de présenter des résultats. Des réticences, résistances, s'expliquent donc aussi à ce niveau, faute d'assurance sur la solidité ou la faisabilité des projets.

LES OBJETS DE LA COOPÉRATION

Les thèmes traités concernent l'organisation des mobilités de proximité (transports en commun notamment), les filières courtes (alimentation, PAT, filière bois-énergie), l'économie circulaire (déchets), le développement économique (gestion des zones d'activités), l'énergie (liens inter-PCAET, Plateformes territoriales de rénovation énergétique...), le tourisme (liens entre Offices de tourisme, marques territoriales, campagne de promotion commune...) entre autres sujets.

LES MODALITÉS

Concernant les modalités, les manières de faire sont diverses. Certaines coopérations sont formalisées (Contrat de réciprocité, Plan Alimentaire Territorial, Chartes...), d'autres s'enclenchent autour d'un accord posant une déclaration d'intentions générales et un cadre de discussion pour la recherche de coopérations concrètes ultérieure. L'existence d'un contrat ex ante ou ex post s'avère dans tous les cas dynamisante dans les échanges entre services, élus, organismes professionnels. Elle peut même revêtir une fonction « thérapeutique » en mettant fin à des climats de tension lourds (exemple de relations entre Grenoble et Quatre Montagne dans le Vercors sur les transports et le processus de périurbanisation).

Les différentes méthodologies et outils de travail et de formalisation utilisés sur les différents terrains nous amènent à réfléchir aux compétences professionnelles nécessaires à l'émergence de coopérations interterritoriales fructueuses.

Nous voyons donc un enjeu à formaliser un certain référentiel d'une « ingénierie de la coopération », capable d'encourager, d'animer et d'accompagner les dynamiques de coopérations afin de les élargir et de les pérenniser, tout en renforçant les projets dont elles sont le terreau.

Vers une ingénierie de la coopération

Coopérer n'est pas seulement un principe d'action mais l'expression d'une attitude. Cette expression implique l'acquisition et le partage de méthodologies, de savoir-faire et de savoir-être. Il s'agit d'un processus, qui nécessite d'abord du temps, une projection que l'on peut assimiler à deux étapes consécutives essentielles : celle de l'installation et celle de la maturation.

À cet égard les quatre Écoutes réalisées qui retracent des initiatives de coopération très récentes ne permettent pas d'observer tout le déroulement de ce processus, dans ses diverses implications, notamment sur l'organisation et les politiques des collectivités ainsi que sur le temps long. Il sera nécessaire de revenir observer ces expériences pour mettre à l'épreuve les hypothèses exprimées ci-dessous.

COOPÉRER ENTRE TERRITOIRES DE TAILLES DIFFÉRENTES

Nous restituons ce qui a pu être saisi des jeux d'acteurs et des postures au sein des espaces où ces coopérations sont discutées et prennent forme. Les témoignages recueillis dans ces quatre expériences rappellent d'abord les antécédents et les bénéfices des précédentes démarches de débat territorial induisant des aspects de coopération comme les SCoT (au niveau du Grand Clermont par exemple).

Les Agglomérations et Métropoles se trouvent a priori dans un rapport de force qui leur est favorable vis-à-vis des territoires ruraux. Elles peuvent voir dans la démarche politique de coopération un moyen d'apaiser les relations avec leurs voisins (exemple de Grenoble et du Trièves) tout en consolidant leur rayonnement et leur rôle polarisant par effet "d'arrimage" de ces territoires (c'est la posture de Grand Chambéry par exemple).

La relation peut donc sembler asymétrique mais elle dépend aussi de l'échelle à laquelle elle se construit. En outre certaines agglomérations s'efforcent d'adopter une attitude plus horizontale (cas de Tours avec les intercommunalités environnantes). L'expérience montre également que les autres échelons de collectivités, départements et régions, peuvent aussi intervenir dans ces coopérations entre territoires.

Le processus de dialogue engagé avec l'affichage de coopération donne par ailleurs la parole à des élus de territoires dont le poids (politique, économique, culturel...) est plus faible. Ces derniers peuvent s'en servir pour exposer voire imposer à la table des négociations des problématiques spécifiques à leurs territoires. C'est dans cet esprit que s'est par exemple construite la préparation des Contrats de réciprocité en Touraine.

Le PNR des Bauges se voit pour sa part chargé de suivre et animer la relation rural/urbain au sein de la nouvelle agglomération de Chambéry qui couvre désormais plus de la moitié de son territoire. En ouvrant la discussion sur les attentes et les contraintes des territoires ruraux, ces initiatives aident à apaiser les tensions classiques et parfois anxiogènes entre des collectivités de rang et de compositions différents. Ces formes de coopérations ouvertes offrent en outre un autre avantage en matière de mise en place d'une solidarité fiscale : l'absence de liens de dépendance établis ex ante comme dans certains contrats territorialisés rend plus facile le débat sur l'équité financière lorsque se concrétise une collaboration autour d'un projet défini et que ce sujet vient à la discussion.



Dans ces relations interterritoriales, le rôle des Départements varie en fonction des contextes et de leurs propres capacités à agir. Leur implication peut alors être facilitatrice (Isère) ou déstabilisante (Puy de Dôme, Indre-et-Loire). Certains s'impliquent et continuent à affirmer leur place dans le tour de table ; l'exemple de l'Isère dans la coopération entre Grenoble (GAM) et le Trièves est éloquent. D'autres semblent avoir plus de difficulté à trouver une place dans les processus de coopération. La position des Régions dépend prioritairement de leur attitude vis-à-vis des nouvelles absorptions de compétences. L'Etat enfin semble adopter une doctrine de « gouvernement à distance » en saisissant les opportunités suivant les situations. Cette posture de réalisme politique est illustrée avec le cas du Contrat de Transition Écologique “proposé” pour soutenir le Contrat de réciprocité entre Grenoble (GAM) et le Trièves.

FAIRE PROGRESSER LA GOUVERNANCE INTERNE DES COLLECTIVITÉS

Au-delà d'une amélioration de ces relations de pouvoir entre collectivités de rangs et d'échelles différents, la coopération interterritoriale permet également de repenser les liens rural-urbain et encourage les recherches de complémentarité entre franges et centralités. Cette mise en commun, autant que la construction de coopérations pensées en synergie, nécessitent du temps et des compétences. Réunir les gens ne suffit pas, un important travail d'animation, de médiation et de transaction est nécessaire. Monter des coopérations entre des organisations complexes comme les collectivités nécessite ainsi une ingénierie spécifique pour préparer, animer, réguler, conduire à la décision et assurer la mise en place d'un environnement concret dans lequel la coopération agit autant comme une méthode que comme un résultat.

Ceci a toute son importance dans un cas comme celui de la relation entre Tours et les intercommunalités du département d'Indre-et-Loire.

Sans outil spécifique préalable, le besoin d'une continuité dans l'effort d'animation s'est imposé entre les parties et a amené à en confier le portage à un acteur tiers (ici l'agence d'urbanisme de l'agglomération tourangelle - ATU). Cette position offre une certaine forme de neutralité et donc de légitimité à animer la démarche, ce qui facilite sensiblement l'implication des différentes collectivités en permettant d'informer et d'impliquer les différents services.

La formalisation d'un espace décisionnel commun semble être aussi un résultat important de ces démarches. Ainsi la Conférence des Présidents en Touraine, réunissant les 11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, est un moment fort de la vie commune des 10 Contrats de Réciprocité. Elle permet de valider ensemble des étapes concrètes, dont le suivi est ensuite assuré par l'Agence d'urbanisme et les rencontres des groupes thématiques. Dans les Bauges, la récente intégration des EPCI dans la gouvernance du Syndicat Mixte du PNR a pour conséquence la présence d'élus urbains aux côtés des élus ruraux des communes du PNR. Cette mesure, encouragée par les recompositions territoriales récentes, est vue comme un préalable à un dialogue interterritorial orienté vers une meilleure prise en compte des spécificités et des enjeux des différents territoires par l'ensemble des acteurs, du fait d'une meilleure interconnaissance.

Identifiée et traitée comme sujet politique, la coopération prolonge toutefois les logiques et pratiques verticales d'organisation des collectivités. Elle est souvent vécue et présentée comme l'affaire des élus sur le plan politique et des DGS sur le plan organisationnel, ces derniers constituant le maillon indispensable pour activer concrètement les démarches de travail.

Les expériences étudiées ont cependant montré des modes de fonctionnement et de travail où les ingénieries des parties prenantes se trouvaient généralement plus juxtaposées que partagées et mises en commun. Elles demeurent souvent “moulées” dans leur échelon et, dans ce schéma, la logique de fonctionnement reste fréquemment tributaire des temporalités de chaque collectivité. L’antériorité des coopérations existantes peut ici aider à entrer dans des contenus plus concrets et un climat de confiance plus franc. A cet égard la méthode éprouvée lors de l’élaboration du Plan Alimentaire du Grand Clermont et du Parc Livradois-Forez peut être inspirante.

Quant à l’implication des socio-professionnels ou plus généralement de la société civile dans le débat et le montage du projet de coopération, elle apparaît plutôt comme une pratique occasionnelle bien qu’elle puisse avoir un effet déclencheur comme se fut le cas dans le Trièves. C’est l’association « Trièves Transition Écologie » qui a ainsi initié le rapprochement entre la métropole grenobloise et ce territoire rural montagnard pour partie périurbanisé.

L’exemple de la Touraine montre plus largement le développement d’une ingénierie spécifique dédiée à la coopération. La consolidation de cette démarche nous semble primordiale, pour tendre vers un idéal de relations interterritoriales reposant sur un esprit de coopération généralisée avec une répartition du travail selon le principe de subsidiarité, indépendamment des compétences normatives fixées par la loi. Un enjeu fort doit cependant encore être traité dans le cadre de ces gouvernances coopératives : celui des montages financiers à élaborer pour accompagner la mise en œuvre des actions prévues ainsi que de leur ouverture à une logique de solidarité financière. Il y a nécessité d’adosser cet “exercice de coopération” à des outils financiers robustes et pérennes, dans un contexte où l’Etat engage peu de moyens concrets sur ces opérations.

METTRE À PROFIT LES COMPLÉMENTARITÉS

Les sujets de coopération sont nombreux et dépassent les seuls cas identifiés dans ces quatre témoignages. Parfois ils sont déjà investis de manière directe ou indirecte depuis plusieurs décennies, au travers de différents syndicats mixtes par exemple (Syndicat de traitement des déchets, de SCoT, de bassin versant...). Cependant un enjeu de pivot se manifeste pour renforcer ces démarches afin de les rendre plus pérennes et plus intenses, et répondre aux défis toujours plus prégnants et pesants sur notre société en ce début de décennie et dont la crise sanitaire du premier semestre 2020 nous a rappelé l’aspect crucial.

Sur le plan organisationnel, on se demandera quel peuvent être les rôles, les apports concrets des dispositifs de coopération du type Contrat de réciprocité pour permettre aux territoires d’anticiper, de se préparer, de s’organiser à plusieurs afin de pouvoir mieux s’identifier et élargir à des guichets de soutien financier (par exemple européens). Par ailleurs de possibles bénéfices de la coopération sont également de pouvoir monter en gamme sur des projets déjà lancés, par exemple en étoffant ou sécurisant un marché, à l’image de l’expérimentation des camions-benne à hydrogène en Touraine.

COOPÉRER POUR TRACER LES CHEMINS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Le filtre de la coopération interterritoriale a mis en lumière des éléments sur l'engagement des acteurs institutionnels, citoyens, associatifs et économiques, dans une démarche de transition écologique et sociale. La coopération apparaît alors comme une modalité de sa mise en œuvre.

Parmi les thèmes incarnant de manière forte la transition écologique et sociale, deux émergent comme démarches structurantes des coopérations étudiées et incarnent ces relations de coopération entre ville et campagne : les transports de proximité d'un part, et les circuits courts montés autour des filières bois-énergie et de l'alimentation d'autre part. La dynamique paraît d'autant plus affirmée que les discours, (notamment de la collectivité urbaine porteuse) vis-à-vis des questions de transition sont volontaristes, avec une ouverture vers les partenaires et la recherche d'un élargissement de leur écosystème de partie-prenantes.

De nouvelles générations d'enjeux et de projets sont apparus avec les sujets de mobilisation amenés par les enjeux de transition écologique. Les thématiques de travail se voient ainsi renouvelées (à l'instar de l'économie circulaire) générant de nouvelles formes de relation, de « sélection » et de coopération entre collectivités, mais aussi dans le paysage des acteurs impliqués dans le débat territorial. La question de la résilience alimentaire des métropoles interpelle ainsi sur « leur capacité d'accès » à des terres et ressources agricoles, mettant en lumière la nécessaire coopération avec « l'arrière-pays ». Le rapport de force, à certains égards, se trouve ainsi davantage équilibré.

Une conception trop sectorielle et trop techniciste des actions thématiques peut faire obstacle à une bonne compréhension et gêner l'adhésion voire l'appropriation par la population du chemin de transition enclenché.

La construction d'un « récit », élément fondamental repéré lors de nos précédentes Écoutes territoriales (cf. Des territoires en transition : Enseignements des Écoutes territoriales - saison 2), peut faire défaut. Il y a donc tout intérêt à relier ces dynamiques sectorielles à une démarche plus globale de transition, incarnée dans une « vision » (cas du Grenoblois et du Trièves). Néanmoins lorsque cette « ambition » et ce « récit », font défaut, il est indéniable que les progrès de coopération enclenchent une dynamique favorable à la mise en place de projets participants à la transition écologique.

Par ailleurs, il est intéressant d'observer comment ces dynamiques de coopération contribuent à un travail sur la cohérence des projets des territoires partie-prenantes. Ainsi en Touraine, un des projets lancés autour du thème de l'énergie vise à la mise en lien et en cohérence des Plans Climat (PCAET).

Des dynamiques de coopération se développent aussi parmi les acteurs économiques avec un objectif de création de filières locales et d'emplois. C'est le cas des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). La connaissance et le dialogue entretenu par les élus et techniciens avec ces démarches du terrain peut alimenter leur propre dynamique de coopération.

ANNEXE : LES ACTIONS THÉMATIQUES DE COOPÉRATION

Thématique \ Terrain	Touraine (Département d'Indre-et-Loire)	PETR du Grand Clermont et PNR Livradois-Forez	Grenoble Alpes Métropole et la CC du Trièves	PNR des Bauges, Grand Anney et Grand Chambéry
Alimentation	<p>Contribution EPCI au PAT, accès producteurs locaux à commande publique</p> <p>Mutualisation outils de transformation : abattoir, légumerie</p>	<p>Élaboration commune d'un PAT et en concertation élargie avec les acteurs du territoire (société civile) entre le PNR et le PETR. Axes de travail sur la préservation du foncier, l'évolution des pratiques, le renforcement des filières locales, la sensibilisation et la restauration collective</p>	<p>Intégration du Trièves dans le projet Alimentaire inter Territorial de la métropole (auquel le Trièves avait été associé à l'origine en 2015)</p> <p>Participation au Pôle départemental, promoteur de la marque de produit « IsHere »</p> <p>Aide à l'installation et à la mobilisation de foncier</p> <p>Développement d'outils pour l'adaptation des activités agricoles au changement climatique</p>	<p>Développement des circuits courts dans les cantines scolaires</p> <p>Maintien des AOC</p>
Tourisme	<p>Enquête sur les moyens mobilisées par les EPCI (+OT) sur le tourisme.</p> <p>Travail sur la commercialisation d'offre commune (Passe Château) avec apport de 5000€ de TMVL pour une campagne estivale commune</p>	<p>Ancien travail commun sur la valorisation des paysages.</p>	<p>Valorisation réciproque des offres touristiques « urbaine » et « montagne »</p> <p>Conception de produits touristiques combinés, notamment sur l'écotourisme, l'itinérance vélo</p>	<p>Coordination par le PNR du schéma directeur et travail de réflexion sur l'avenir des sites touristiques du parc pour la construction d'un tourisme « 4 saisons » non dépendant de la neige</p>
Gestion des milieux (eau...)	<p>Aucune action spécifique recensée</p>	<p>Aucune action spécifique recensée</p>	<p>Contrat de rivière sur le DRAC et son bassin-versant</p>	<p>Gestion de l'eau : harmonisation des tarifs, répartition des compétences et amélioration des zones de captage</p>

Thématique \ Terrain	Touraine (Département d'Indre-et-Loire)	PETR du Grand Clermont et PNR Livradois-Forez	Grenoble Alpes Métropole et la CC du Trièves	PNR des Bauges, Grand Annecy et Grand Chambéry
Développement économique	Stratégie commune d'aménagement des zones d'activité, Valorisation disponibilités foncières, visites d'investisseurs, Maison des entreprises : travail collaboratif des agents de développement économique	Aucune action spécifique recensée	Appui au développement d'une filière de construction et rénovation en bois local dans les collectivités (commande publique) Développement du télétravail (baisse du coût environnemental, énergétique, social)	Filière bois : Développement de la filière économique du bois : achat d'une broyeurse pour les déchets de l'élagage.
Energie	Identification ressource bois pour filière bois énergie. Articulation des PCAET	Réflexions sur la filière bois et l'utilisation du bois local	Développement des réseaux de chaleur et chaufferies bois dans les communes urbaines et rurales	TEPOS : participation active du PNR aux centrales villageoises d'énergies renouvelables
Déchets	Partenariat pour gros équipements (Unité de Valorisation de Ordures Menagères UVOM, centre interdépartemental de tri). Recherche débouchés locaux pour combustible solide de l'UVOM	Aucune action spécifique recensée	Mutualisation d'équipements (tri), prévision de l'installation de nouveaux équipements	Aucune action spécifique recensée
Mobilité	Enquête mutualisée sur déplacements des ménages. Identification pôles stratégiques d'échange aux portes de la métropole. Accompagnement des grands établissements générateurs de flux de mobilité pour les optimiser Interconnexion billettique pour favoriser intermodalité	Axe du Contrat de réciprocité signé entre le PNR et Clermont Métropole	Développer les outils de communication sur les flux de mobilité Alternatives de transports au véhicule individuel Schéma desserte du TER	Aucune action spécifique recensée

Remerciements

L'Unadel remercie celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce livret, les élu-es et leurs collaborateur-ices ainsi que l'ensemble des personnes rencontrées.

Réalisation des Écoutes territoriales et rédaction des fiches-territoires :

- Touraine : Bernard Bensoussan, Cécile de Blic, Valérian Poyau
- Clermontois et Livradois-Forez : Philippe Carbasse, Manuel Ibanez, Valérian Poyau
- Bauges et villes-portes : Sophie Aouizerate, Christine Bremond, Valérian Poyau
- Grenoblois et Trièves : Christine Bremond, Claude Grivel, Jacques Picard

Rédaction des enseignements :

Solène Cordonnier, Catherine Lapierre, Johan Milian et Valérian Poyau

Relecture :

Solène Cordonnier, Catherine Lapierre, Johan Milian, Rémi de Montaigne, Maxime Verdin

Coordination des travaux :

Valérian Poyau

Mise en page :

Solène Cordonnier, Valérian Poyau

La coopération interterritoriale en action

Les défis sociétaux auxquels nous sommes confrontés ne peuvent trouver de réponse entière et pleinement satisfaisante dans les limites administratives de nos territoires et sans une prise en compte des territoires vécus par les habitants. Des coopérations interterritoriales semblent donc à la fois nécessaires et souhaitables.

Pour autant ces coopérations ne vont pas de soi. Comment coopérer ? Sur quels sujets ? Avec qui ? Comment créer une relation de confiance où chaque territoire trouve un intérêt ?

Ce livret restitue les enseignements des « Écoutes territoriales » réalisées par l'Unadel en 2019 et portant sur la coopération interterritoriale, nourris par les expériences rencontrées et les échanges avec les femmes et les hommes acteurs de leur territoire sont proposés pour alimenter les démarches d'animation et d'accompagnement des coopérations entre territoires.

Les enseignements ont été rédigés par Solène Cordonnier, Catherine Lapierre, Johan Milian et Valérian Poyau à la suite des Écoutes menées par Sophie Aouizerate, Bernard Bensoussan, Cécile de Blic, Christine Bremond, Philippe Carbasse, Claude Grivel, Manuel Ibanez, Jacques Picard et Valérian Poyau.

Retrouvez l'ensemble des Écoutes territoriales sur unadel.org

**Contactez-nous si vous êtes intéressé par une Écoute de votre territoire
ou pour tout autre renseignement.**



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

